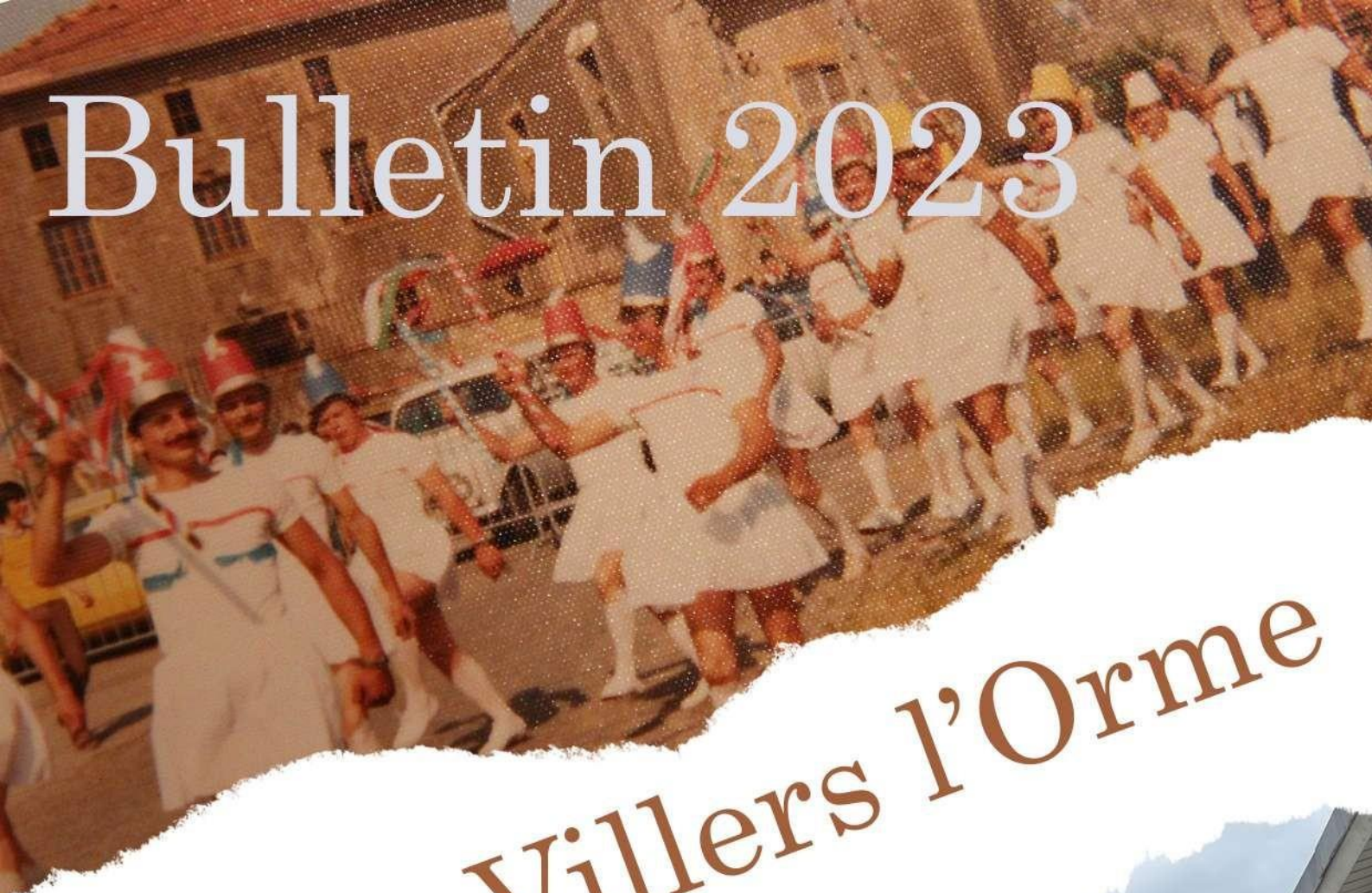


# Bulletin 2023



## Vany - Villers l'Orme



**Chers Administrés, chers Amis,**



L'année dernière, je faisais appel à votre sens des responsabilités en respectant les gestes barrières pour contrer la progression du Covid 19 et à votre esprit de solidarité pour faire face ensemble à ce fléau.

Nous espérons écarter cette menace rapidement ; cependant, malgré nos efforts, il n'en est rien.

Comme si cela ne suffisait pas, la guerre s'est invitée aux portes de l'Europe, la guerre, impensable, à une journée de route de chez nous, avec toutes ses horreurs.

Nous avons su nous mobiliser pour apporter un soutien à la population ukrainienne. En apportant vivres, vêtements, couvertures, produits d'hygiène, médicaments, .... Tout est parti pour l'Ukraine via différents organismes.

Votre équipe municipale est fière de votre réaction aussi efficace que rapide et généreuse.

Passé le choc des images de destruction et de misère, nous sommes maintenant confrontés aux problèmes d'approvisionnement, de flambée des prix en particulier des énergies.

Vany depuis longtemps est très vertueux en matière d'économie d'énergie, avec son éclairage public coupé une bonne partie de la nuit, initiative pionnière à l'époque maintenant suivie à différents niveaux par de nombreuses communes.

Nous continuons à travailler dans ce sens : renouvellement des globes lumineux pour 2023 et des lampadaires rue du Château sur 2023/2024.

Les décorations lumineuses de Noël ont été maintenues. Totalement recâblées avec des rubans leds par l'association FEP, installées par vos serviteurs, elles coûtent 45 euros pour la saison à la commune.

Voilà un petit bonheur qui fait du bien à tout le monde.

Un grand merci aux associations (FEP et VàV) et au CMJ, qui ont encore largement participé aux décorations et animations, ainsi qu'à Bernard Rouy qui nous a offert quatre splendides sapins.

Avec les communes membres du SIS, nous avons fait un test de baisse de puissance électrique à l'école.

Cela nous permettrait, après être passés de factures de 12 000 euros à plus de 55 000 euros, de redescendre à 15 000 euros en profitant du bouclier tarifaire.

Certes, tout n'est pas rose, mais pas complètement noir non plus, les efforts collectifs commencent à payer, laissons place à l'espoir, la science et la diplomatie.

Il faut y croire,

Ne lâchons rien.

**Je vous souhaite une très belle et douce année, santé, bonheur.**

**Le Maire, Vincent Dieudonné**



## Vie Pratique



### Heures d'ouverture de la Mairie :

Mardi : de 10h00 à 12h00

Samedi : de 10 h00 à 12h00, avec permanence du Conseil Municipal  
Sur RV avec le Maire ou des Adjointes, en dehors de ces deux plages



### Pour contacter la Mairie :

10, rue Principale 57070 VANY

[mairie.vany@orange.fr](mailto:mairie.vany@orange.fr)

09 67 12 83 70 (avec répondeur)



### Vany.fr, le site de la Commune :

L'actualité de la commune au fil de l'eau

<https://www.vany.fr/>



### Panneau Pocket, l'outil d'information de votre Commune :

Les actualités, les événements, les alertes, suivies à l'instant T sur votre téléphone portable.



### Numéros importants :

Médecin de garde : 0820 33 20 20

SAMU : 15

POLICE GENDARMERIE : 17

POMPIERS : 18

Appel d'urgence européen : 112

Infirmières : **Fabienne DARQUES** : 03 87 76 78 26

**Aurélia GALL** : 03 87 76 78 26

**Nicole FEUILLET** : 06 40 12 26 05



**Un défibrillateur externe mural est disponible sur la façade de la Mairie**

La commune de Vany est rattachée à la Brigade de Gendarmerie d'Ennery :  
03 87 77 91 02

### Assistants Maternelles :

**Madame Céline FUHRMANN** – Chemin de la Vignotte

**Madame Jocelyne TSHITOKO** – Rue Notre Dame de la Salette

**Madame Valérie NOËL** – Rue de Nouic

**Madame Katia WATRINET** – Rue du Rondeau

**Madame Cécile DIEUDONNE** – Chemin de la Vignotte



### Micro-Crèche « des Racines et des Ailes » - Lotissement Les Jardinaux

Coordonnées assistantes maternelles et micro-crèche sur le site internet de Vany

## La vie de notre commune en 2022

### NAISSANCES

*ALBANE, Famille WIESEN, née le 2 février 2022 à Vany*

*JOY, Famille GRANET, née le 7 février 2022 à Peltre*

*ROMIE, Famille ROY, née le 30 septembre à Peltre*

*ESTEBAN, Famille MARTIN, né le 29 janvier 2022 à Peltre*

*SOLAL, Famille ARNAUD, né le 23 septembre à Peltre*



**PACS – 10 juillet 2022**

**Héline CONSRUCK et Maxime BUHLER**

### Nouveaux arrivants

<i>Monsieur BEC</i>	<i>7, rue du Clos</i>	<i>VANY</i>
<i>Famille DRANT RONGVAUX</i>	<i>23b, rue du Clos</i>	<i>VANY</i>
<i>Famille GIACCHETO LUCYK</i>	<i>5, rue du Château</i>	<i>VILLERS L'ORME</i>
<i>Famille IPEK</i>	<i>11, rue du Château</i>	<i>VILLERS L'ORME</i>
<i>Famille LECLERE</i>	<i>23, rue du Clos</i>	<i>VANY</i>
<i>Famille MAZZONE ANDRES</i>	<i>12, rue des Marronniers</i>	<i>VILLERS L'ORME</i>
<i>Famille MELZER</i>	<i>13, Entre Deux Villes</i>	<i>VANY</i>
<i>Famille SACCO PEZZI</i>	<i>21, rue Principale</i>	<i>VANY</i>
<i>Famille SEGRE-ROYER</i>	<i>27, rue du Clos</i>	<i>VANY</i>
<i>Famille DUBILLARD AUBRY</i>	<i>33, Entre Deux Villes</i>	<i>VANY</i>

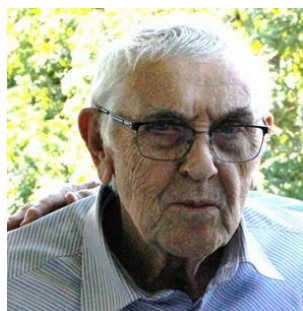
Ils se sont installés dans notre commune, « nous leur souhaitons la bienvenue ».

Ils nous ont quittés,

**Jérémie PIGNATELLI, le 25 novembre 2022, à l'âge de 41 ans,**



**Jean-Louis BOURSON, le 12 janvier 2022, à l'âge de 78 ans.**



*Nous ne les oublierons pas .....*

## Comptes rendus des Conseils Municipaux

### CR du 3 novembre 2022 :

- Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du micro-projet pour la préservation d'arbres remarquables
- Demande de subvention au titre de la DETR à la Préfecture de Moselle, et fonds de concours à Eurométropole de Metz, pour la rénovation de l'éclairage public
- Décision de modification de crédit n°1/2022
  - Contrat d'assurance Groupama
  - Contrat d'assurance Gras Savoye Berger Simon
  - Attribution de subvention « Vivre à Vany »
  - Action sociale à destination des Aînés du village
  - Adoption du nouveau périmètre délimité aux abords de la Croix de la Louve dans le cadre de la réglementation du PLUi
  - Convention avec Eurométropole de Metz concernant les points de collecte textile, linge de maison et chaussures
  - Approbation du rapport de la CLECT

### CR du 15 septembre 2022 :

- Demande de subvention à Eurométropole de Metz dans le cadre du PLUSSUR pour la sécurisation de la voirie à Villers l'Orme
- Demande de subvention au titre de la DETR à la Préfecture de Moselle, et à Eurométropole de Metz dans le cadre du fonds de concours pour la pose des silhouettes PIETO
- Demande de subvention à l'UEM au titre de la prime énergie pour la rénovation de l'éclairage public
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Adhésion à la mission facultative de médiation préalable obligatoire proposée par le CDG 57
- Demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Eurométropole de Metz

### CR du 9 juin 2022 :

- Désignation de l'entreprise pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux rue du Château
- Evolution réglementaire : choix de support de publication des décisions du Conseil Municipal
- Attribution de subvention à l'Association Familles Rurales de Vany
- Mise en place de l'entretien professionnel et du RIFSEEP

### CR du 4 avril 2022 :

- Migration des logiciels JVS On-line vers la version Cloud
- Vote des taux des taxes 2022 : TF et TFPNB
- Approbation du Budget Primitif 2022
- Modification statutaire Eurométropole de Metz

### CR du 7 mars 2022 :

- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Approbation du Compte Administratif 2021
- Mise en place d'une réglementation du démarchage à domicile
- Convention de transfert – Lotissement « le Haut Chemin » situé rue de Nouic
- Action sociale : départ d'un agent de la collectivité

### CR du 27 janvier 2022 :

- Convention pour le salage des routes avec la Commune de Saint Julien lès Metz
- Convention pour l'entretien de la voirie avec l'Eurométropole de Metz
- Transfert de propriété des biens communaux liés à la compétence « distribution d'énergie » à Eurométropole de Metz
- Transfert de propriété des ouvrages publics communaux concourant à la défense extérieure contre l'incendie à Eurométropole de Metz



## Le mot des Associations

### Enfin !

Je commencerai ce petit texte récapitulatif pour cette année écoulée par ce mot qui est revenu des centaines de fois à mes oreilles sur toute cette période. Mot qui prit encore plus de sens lors du videgrenier et surtout pendant notre belle fête du village. Que ce soient les membres de l'association, autour d'une table de brasserie, autour d'une des buvettes, des stands restauration ou au stand champagne, petits et grands étaient au rendez-vous comme s'ils attendaient ces deux dates avec une véritable impatience. Quel plaisir de voir toutes ces personnes passer sur ces deux week-ends si important pour nous. Chineurs, promeneurs, habitués, curieux, etc., étaient bien présents malgré ces deux années d'absences forcées.



Il faut dire que le temps fût de la partie lors de notre brocante annuelle, avec une chaleur presque étouffante, puis, quinze jours plus tard avec un ciel beaucoup plus nuageux, une température moins agressive et quelques gouttes, il

resta quand même clément avec nous. Une fête qui s'est déroulée sans incident, sans plainte de quoi que ce soit, où les gens sont restés tard à danser sur le parquet malgré la pluie et le réveil matinal du lundi. Ravi aussi de voir que toute l'équipe des bénévoles est toujours présente (même après deux sessions de pause) pour m'épauler lors de ces deux grosses manifestations ainsi que dans toutes les animations au fil des saisons. J'en profite d'ailleurs **pour les saluer et les remercier** pour le temps, le matériel, l'énergie, les moyens, qu'ils consacrent pour

l'association. De même, un grand merci à tous les annonceurs (internes et externes au village) qui nous permettent par leurs contributions, de distribuer un programme dans tous les villages voisins depuis des années déjà.

Pour 2023, les activités « fossiles » (journée détente du mois de mai ; feu d'artifice ; méchoui ; beaujolais nouveau) seront bien sûr renouvelées et une sortie en projet reste à déterminer. Nous nous sommes rendus compte à quel point ces rendez-vous étaient importants pour les nouveaux arrivants mais aussi pour nous et que lorsque que des restrictions comme nous avons connues ces derniers temps nous pénalisent, un impact réel se crée dans les liens sociaux du village.

Petit rappel sur le fonctionnement de l'association :

Nous avons choisi d'être affiliés à une fédération nationale (Familles Rurales en ce qui nous concerne) et vendons une carte de membre à 22€, par an et par foyer (quel que soit le nombre de personne demeurant dans l'habitation) :

- Le foyer d'éducation populaire ne fait aucun bénéfice sur la vente de cette carte ;
- Elle permet à chaque adhérent d'être assuré lors des manifestations de l'association, notamment en cas d'accident et peut donner accès aux activités « famille rurale » que d'autres villages proposent ;
- Elle est proposée chaque année aux habitants pendant un délai de deux mois.

Bien évidemment tout nouvel habitant qui souhaite adhérer après la période de vente, ou qui souhaite tout simplement découvrir l'association, sera reçu comme tout membre déjà affilié et pourra prendre sa décision l'année suivante.

L'association et moi-même vous souhaitons une **bonne et heureuse année 2023**.

À très bientôt !



FEP VANY Villers-l'Orme  
102 Pages • 95 Adhérents

Le Président Hervé RUFF



Chers adhérents, chers amis, chers habitants de Vany,

Au nom de tous les membres du Bureau et du Comité, je vous présente mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour cette nouvelle année 2023.

C'est pour moi un grand plaisir de vous donner des nouvelles de notre association Vivre à Vany et de vous la présenter en quelques mots.

L'association soufflera sa deuxième bougie en mars 2023 au cours de notre Assemblée Générale. Bientôt deux ans et nous comptons déjà plus de 100 adhérents.

Merci à toutes les personnes qui, par leurs encouragements et leurs participations, ont contribué à la réussite de nos actions :

- Février, nous avons visité les vignes, les caves et dégusté les bulles du domaine de Sommy à FEY.
- Mars, nous nous sommes rencontrés lors de notre Assemblée Générale.
- Avril, nous avons installé notre poisson d'avril et proposé des ateliers de bricolage pour Pâques.
- Mai, nous avons semé des citrouilles pour les creuser à Halloween.
- Juin, le pique-nique géant initialement prévu sur les coteaux de Villers-L'Orme s'est déroulé à l'abri à cause d'une météo capricieuse.



- Le 14 Juillet, Nous avons pris l'apéritif après nous être promenés à pied ou à vélo sur la zone de loisirs d'Argancy.

- Le 21 août, nous avons embarqué à bord du Graouilly, un bateau 100% électrique pour une balade commentée de 1H20 sur la Moselle.

- Le 18 Septembre, notre Marche Découverte sur le thème de l'eau et notre Marché du Terroir ont rencontré un vif succès.

- Octobre, nous avons récolté nos potirons, décoré la salle et sécurisé le défilé d'Halloween.

- Novembre, nous avons découvert la fromagerie de Charly-Oradour et dégusté le Beaujolais Nouveau.

- Décembre, nous proposons Noël au Village dans le même esprit que l'an passé, agrémenté de plusieurs nouveautés.

Au fil des mois, nous avons partagé des moments agréables et animé la vie dans le village.

Au moment où je rédige ces quelques mots, nous organisons les fêtes de fin d'année et Vivre à Vany (VAV) a encore beaucoup d'idées ; nous comptons bien les réaliser, pour le plus grand plaisir des enfants, des parents et des grands-parents.

Vous êtes créatif ? Volontaire ? Vous souhaitez partager de bons moments ? Contribuez à l'animation du village en nous rejoignant. ☺

Le Président  
Franck Dieudonné



vivreavany@gmail.com



Retrouvez-nous sur Facebook

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100067158187944>



## ECOLE PRIMAIRE de la FONTAINE - VANY

Sur 146 élèves qui composent la maternelle et l'école primaire, 47 enfants habitent Vany, 37 à Servigny-lès-Sainte-Barbe, 28 à Failly, 17 à Chieulles et 17 à Malroy.



Maternelle 1 classe de Valérie JAEGER, avec Samantha CIANI et Géraldine JENVRIN ATSE



Maternelle 2 classe de Laurence VIDAL avec Cendrine BENTZ « ATSEM » et Karine RYCKELYNK « AEVS »



Maternelle 3 classe de Aurélie HANSCH avec Josette FIAUX, « ATSEM »

CP CE1 classe de Nathalie GOMEZ remplacée par Pascal VALANTIN avec PATRICIA CHAZEAUD « AEVS »





CP CE1 classe de Florence DIEUDONNE



Maternelle 2 classe de Laurence VIDAL avec Cendrine BENTZ « ATSEM » et Karine RYCKELYNK « AEVS »



CE2 CM1 CM2 classe d'Angélique BRAS



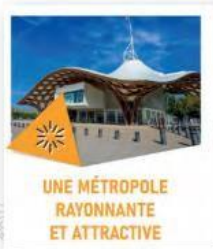
Cantine des maternelles avec Amandine, Géraldine et Marie-Line

Ce PLUI repose sur un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ayant fait l'objet de deux débats en Conseil métropolitain (septembre 2021, puis avril 2022 suite à l'intégration de la commune de Roncourt)



► LE PLUI DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Il s'organise autour de quatre ambitions politiques pour la métropole et ses 45 communes.



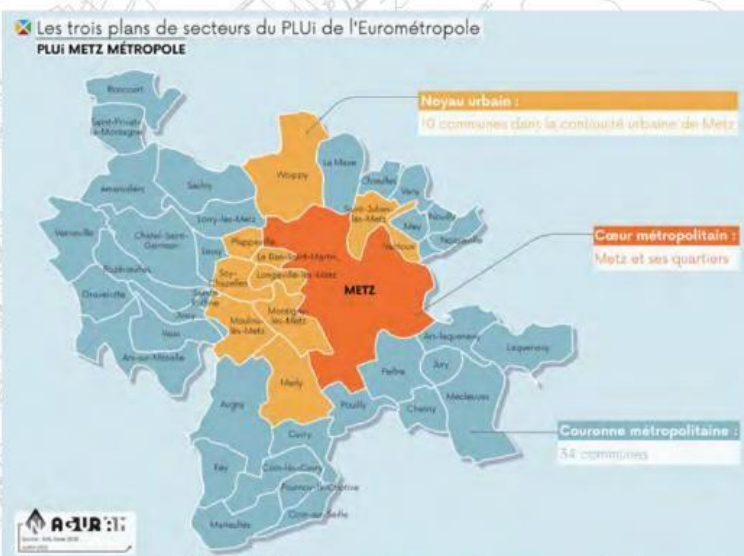
Ces 4 ambitions sont déclinées en 8 orientations et 16 objectifs.

Ils ont été définis par les élus métropolitains à partir des constats et enjeux issus des diagnostics thématiques (attractivité, habitat, mobilité, économie, patrimoine, agriculture, consommation foncière) et de l'état initial de l'environnement.

Ce projet politique a ensuite été traduit sous forme de principes d'aménagement, de règles de construction, mais aussi de dispositions pour préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Ainsi, tout projet d'aménagement et de construction devra, dès 2024, respecter le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation du PLUI, documents composés de parties écrites et de parties graphiques.

Il y a aujourd'hui presque autant de PLU que de communes sur la métropole ; il n'y aura bientôt que le PLUI. Mais, le territoire est vaste et ses communes sont variées (urbaines, périurbaines, rurales). C'est pourquoi, les communes ont été regroupées en trois plans de secteurs, chacun doté d'un règlement et d'orientations d'aménagement et de programmation qui lui sont propres.



Vous trouverez plus d'informations sur la procédure et de nombreux documents dont les cahiers thématiques composant le diagnostic territorial, sur le site du internet dédié au PLUI : [plui.eurometropolemetz.eu](http://plui.eurometropolemetz.eu)

**+ UNE QUESTION ? UNE PROPOSITION ?**

[plui@eurometropolemetz.eu](mailto:plui@eurometropolemetz.eu)

► Rendez-vous sur [plui.eurometropolemetz.eu](http://plui.eurometropolemetz.eu), à la Maison de la Métropole ou dans les mairies pour consulter les documents du PLUI

► Suivez l'actualité du PLUI dans *Eurométropole de Metz Mag*, les articles de presse ou encore les bulletins municipaux

## Bien vivre ensemble

Le conseil municipal rappelle aux habitants de Vany et de Villers L'Orme que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou de leur durée (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies, nettoyeurs haute pression) ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures afin d'éviter une gêne pour le voisinage par des aboiements répétés et intempestifs.



Ils doivent également faire le nécessaire pour que les déjections canines n'incommodent pas les riverains, les espaces verts et les voies publiques. Ces déjections doivent être ramassées et mises à la poubelle. **Un nouvel espace de jeux pour les enfants** vient d'être aménagé Entre Deux Villes et les parents se plaignent du manque de respect de certains propriétaires canins. Une amende pourra être dressée en cas de non-respect de cette responsabilité.



Les espaces verts communaux ne sont ni des zones de stationnement, ni des dépôts de matériaux divers, c'est une gêne pour l'entreprise qui a en charge l'entretien de ces espaces.

Les propriétaires de véhicules automobiles sont priés de se garer sur les emplacements réservés à cet effet.

Nous rappelons aux habitants dont la végétation déborde sur les trottoirs de bien vouloir faire le nécessaire pour ne pas gêner le passage des piétons.

Nous vous demandons également de ne pas gêner le passage du camion chargé de la collecte des ordures ménagères chaque mardi matin et de rentrer votre container dès le mardi soir ou le mercredi matin au plus tard.

**Nous rappelons qu'il est nécessaire que chacun de nous fasse preuve d'un peu de civisme pour que nous puissions vivre en bon voisinage.**

### Pour les particuliers

- ☺ **Ars-sur-Moselle** (57130), Rue Georges Clémenceau
- ☺ **Augny-Marly** (57155), Rue de la Gare
- ☺ **Metz-Borny** (57070), Rue de la Mouée
- ☺ **Metz-Magny** (57050), Rue Monceau
- ☺ **Metz-Nord** (57050), Rue de la Houblonnière
- ☺ **Montigny-lès-Metz** (57950), Rue du Haut-Rhône  
Horaires  
Lundi, jeudi : 14h - 18h30  
Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 9h30 - 18h30  
Dimanche : 9h30 - 12h30
- ☺ **Peltre** (57245) sur la RD 155B  
Horaires  
Lundi, mercredi : 13h - 18h (été : 14h - 19h)  
Vendredi : 14h - 18h (été : 15h - 19h)  
Samedi : 9h - 12h et 13h - 18h (été : 9h - 12h et 14h - 19h)
- ☺ **Vernéville** (57130) sur la D51  
Horaires  
Lundi, vendredi : 14h - 18h30  
Mercredi, samedi : 9h30 - 18h30

### Obligation des habitants en cas de neige et de verglas

Si le déneigement des voiries incombe à la commune, les riverains sont aussi tenus d'enlever la neige et la glace devant leur maison.

Des bacs de sel sont installés dans divers endroits du village. Ce sel est exclusivement réservé au déneigement des trottoirs et des rues et non pour votre usage personnel.

**DECHETTERIES**

**EUROMETROPOLE de METZ**

**ENLEVEMENT DES ENCOMBRANTS :**

**Prendre RV au 03 87 20 10 00**

## Messages aux propriétaires de chiens, inciviques du village.

A juste titre, des plaintes nous parviennent régulièrement quant aux déjections canines qui décorent les espaces verts, les trottoirs, les bords de chemins...

Afin d'éviter tout malentendu :

- Aucun espace public n'est dédié aux crottes des animaux de compagnie.
- Nous n'avons à ce jour en mairie recensé aucun espace privé déclaré accepter ce type de stockage.

Que l'animal fasse ce qu'il a à faire est une chose et il n'en est pas responsable. Seul le maître a un devoir, celui de faire un peu d'exercice d'assouplissement en pliant les genoux et de ramasser le dépôt.

Ce manque de respect manifeste pourtant si simple à solutionner, colle à une minorité de personnes et pollue tout le reste de la population ainsi que le personnel d'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal des jeunes va faire une campagne de sensibilisation, nous les en remercions.

Soyons humain !

« Mon maître est classe, il ramasse ! »

Bien cordialement,



## Message sur l'identification des boîtes aux lettres.

Nous rencontrons beaucoup de problème d'acheminement de colis et de courrier, parce que certaines boîtes aux lettres ne sont pas clairement identifiées.

Nous vous demandons de bien vouloir préciser sur celles-ci votre nom et n° de voie.

Merci d'avance 😊

## Rappel : message concernant les bennes.



VANY est desservi par la ligne **PROXIS P108** du réseau **LE MET'**  
les horaires sont sur le site internet de VANY et en Mairie.

P 108 POLE D'ECHANGES MULTIMODAL vers VANY			
Horaires valables du 08 Juillet 2019 au 01 Septembre 2019			
Lundi à vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés	
4h	4h	4h	
5h 21*	5h 21*	5h	
6h 11*	6h 11*	6h	
7h 06	7h 06	7h	
8h 11*	8h 11*	8h 11*	
9h 01*	9h 01*	9h 41*	
10h 32*	10h 32*	10h	
11h	11h	11h 11*	
12h 01*	12h 01*	12h 41*	
13h 31*	13h 31*	13h	
14h	14h	14h 11*	
15h 01*	15h 01*	15h 41*	
16h 01*	16h 01*	16h	
17h 01*	17h 01*	17h 11*	
18h 01*	18h 01*	18h 41*	
19h 11*	19h 11*	19h	
20h	20h	20h	
21h	21h	21h	
22h	22h	22h	
23h	23h	23h	
00h	00h	00h	

## Actualités 2022

### Guerre en Ukraine

Vous vous êtes mobilisés en février dernier pour apporter des vêtements, des produits de première nécessité bébés, enfants et adultes, de la nourriture, des couvertures, des médicaments ....

Tous vos dons ont été acheminés en Ukraine, via une association ukrainienne implantée au Luxembourg,

Merci à tous pour votre belle générosité ☺



### C'est reparti !

La 49<sup>ème</sup> édition de la fête de VANY s'est parfaitement déroulée après deux années d'absence en raison du COVID. Malgré la pluie, la bonne humeur et la grande affluence étaient de la partie.

### Reprise des Mercredis «Activités Séniors »



Le Conseil Municipal a proposé à nos anciens de se retrouver au foyer deux mercredis après-midi par mois afin de partager un moment de convivialité. Ce temps d'échange a remporté un vif succès. Il a été l'occasion de disputer quelques parties de cartes ou de scrabble, ou simplement de discuter autour d'un café et de quelques viennoiseries.

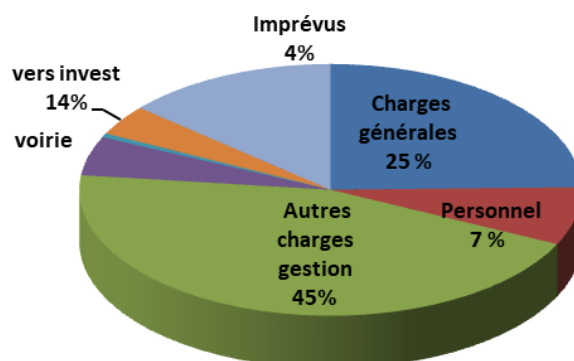


## Budget 2022

### Section de Fonctionnement

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
011	Charges à caractère général	57 550	25%
012	Charges de personnel	17 350	7%
65	Autres charges de gestion courante	104 350	45%
68	Dotations entretien voirie	11 687	5%
14	Atténuation de produits	1 200	1%
22	Dépenses imprévues	9 101	4%
23	Virement vers Investissements	32 000	14%
	<b>Total</b>	<b>233 238</b>	<b>100%</b>

#### Dépenses



#### Commentaires :

La plus grosse partie de nos dépenses de fonctionnement est consacrée à la contribution au SIS pour le Groupe Scolaire Intercommunal de VANY, soit une participation de **83 617 €**, dont 21 692 € pour les investissements (amortissements de la construction), et 61 625 € pour le fonctionnement. Une hausse de **16,86 %** par rapport à N-1 essentiellement due à l'augmentation de la facture énergétique.

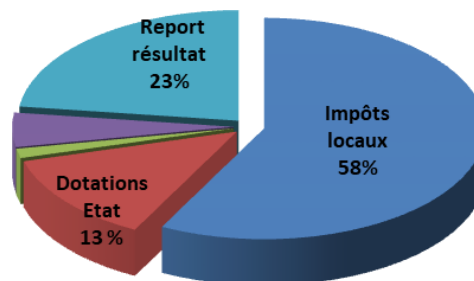
Pour les autres chapitres, nous retrouvons les mêmes niveaux de dépenses que les années précédentes, le chapitre 011 avec l'entretien des espaces verts, pour **28 K.€**, l'éclairage public pour **8,5 K.€**, et **5 K.€** pour la publicité et relations publiques.

Pas d'évolution pour les charges de personnel qui concernent la rémunération des deux temps partiels que sont le secrétariat et l'entretien/ménage.

Vous retrouvez dans les 4 tableaux, un mouvement de 11 687 €, il s'agit d'ordres comptables qui se neutralisent et destinés à identifier l'amortissement du transfert de l'entretien de la voirie à Eurométropole de Metz, et en finalité un coût annuel de **12 357 €**, à voir au chapitre 19 du budget dépenses d'investissement.

#### Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
73	Impôts locaux et dot. Metz Métropole	134 397	58%
74	Dotations Etat	30 421	13%
Divers	Produits de la Chasse et loyers	3 242	1%
77	Transfert entretien voirie	11 687	5%
002	Report résultat N-1	53 491	23%
	<b>Total</b>	<b>233 238</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

Dans les 134 397 € du chapitre 73, les impôts locaux constituent 92 K.€ (à noter que les taux communaux n'ont pas été augmentés), la fiscalité reversée provenant de Eurométropole de Metz représente 12,3 K.€, et la provision s/solidarité communautaire, 15 K.€.

Les dotations de l'Etat sont de 18,2 K.€ pour la DGF et 5 K.€ pour solidarité rurale.

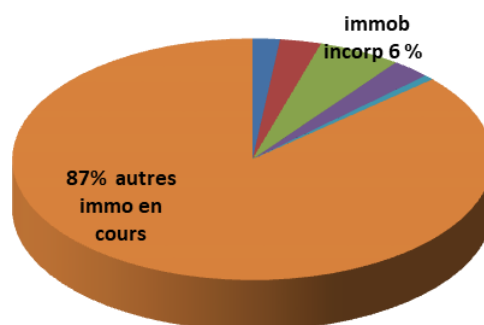
Le résultat de fonctionnement excédentaire de **53 491 €** réalisé sur **2021** et reporté sur le **BP 2022**.

## Budget 2022

### Section d'Investissement

#### Dépenses

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
020	Dépenses imprévues	8 219	2%
19	Transfert de Voirie	12 357	3%
20	Immobilisations incorporelles	25 000	6%
204	Transfert de compétences MM	11 687	3%
21	Immobilisations corporelles	3 000	1%
23	Autres Immobilisations	386 600	87%
	<b>Total</b>	<b>446 863</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

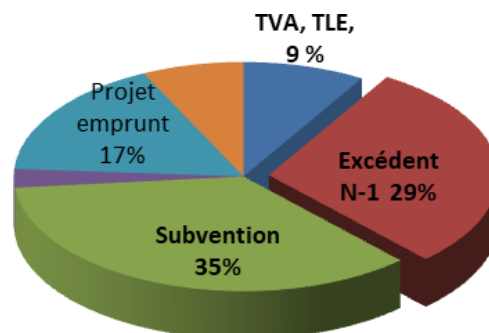
En chapitre 23, un 1<sup>er</sup> budget de **223 K.€** consacré à la construction du nouveau bâtiment Mairie/Foyer. Si nous avons commencé à doter des fonds pour ce projet, il est néanmoins reporté dans le temps ; nous attendons la mise en place du PLUi de Eurométropole de Metz.

Le second projet est l'enfouissement des réseaux de la rue du Château, **115 K.€**, qui sera effectué en deux phases de travaux, **18 K.€** pour la nouvelle aire de jeux Entre deux Villes, et **10 K.€** pour la sécurisation du haut de la RD69c.

A noter que tous les emprunts antérieurs sont remboursés. La commune n'a pas de dettes.

#### Recettes

N°	Désignations du chapitre	Montant en €	Part en %
10	TVA, TLE et Réserves	38 540	9%
001	Report excédent N-1	131 480	29%
13	Subventions	158 156	35%
28	Amortissement voirie	11 687	3%
1641	Projet Emprunt	75 000	17%
021	Virement du fonctionnement	32 000	7%
	<b>Total</b>	<b>446 863</b>	<b>100%</b>



#### Commentaires :

Les subventions budgétées correspondent aux travaux prévus pour le projet bâtiment, 51 K.€ pour l'enfouissement des réseaux évoqués dans les dépenses, 11 K.€ pour l'aire de jeux, le reste pour des projets divers.

Le nouvel emprunt de 75 K.€ est un projet d'équilibrage de budget, pour lequel on aura plus de visibilité financière, au moment où on sera plus avancé sur les travaux du nouveau bâtiment « Mairie ».

A noter, le résultat excédentaire investissement de l'année dernière de **131 480 €** qui est à reporter sur ce **BP 2022** ;

**Pour toute question sur les budgets, ou complément d'explication, la commission des finances se tient à votre disposition pour vous répondre (sur RV, par courriel ou lors de la permanence du samedi matin).**

## DIVERS

### ➤ Maisons Fleuries 2022

En raison de la sécheresse et des restrictions d'arrosage imposées par la préfecture, le jury a renoncé cette année au concours des maisons fleuries de notre commune.

La municipalité remercie tous ceux et celles qui ont redoublé d'effort pour le fleurissement de notre village et contribué ainsi à son embellissement ;



Petit Rappel



### ➤ Ruisseaux



### Pour quoi faire ?

En 2007, les élus des communes de Charly-Oradour, Chailly-lès-Ennery, Antilly, Malroy, Vany, Chieulles, Sanry-lès-Vigy et Argancy se sont rassemblés pour créer le syndicat intercommunal à vocation unique des bassins versants qui assurait alors la gestion des cours d'eau pour le compte des 8 communes adhérentes.

Suite au transfert de la compétence de **GE**stion des **M**ilieus **A**quatiques et **Pr**évention des **I**ndonations (GEMAPI) aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les intercommunalités se sont substituées aux communes au sein du syndicat. Cette substitution a nécessité une modification des statuts du syndicat intercommunal qui est devenu le **syndicat mixte des ruisseaux du Haut-Chemin**.

Aujourd'hui, le syndicat assure la compétence GEMAPI pour le compte de trois intercommunalités : la Communauté de communes Rives de Moselle, la Communauté de communes Haut-Chemin Pays de Pange et l'Eurométropole de Metz. Son périmètre d'action s'étend sur 4 bassins hydrographiques (ruisseaux de la Bévoite, de Malroy, d'Argancy et de la Raverte) pour environ 70 km de cours d'eau.

Pour plus de renseignements, lien internet :

[www.lesruisseauxduhautchemin.fr](http://www.lesruisseauxduhautchemin.fr)

### ➤ Elections

**Election Présidentielle du 10 et 24 avril 2022 et Elections législatives du 12 et 19 juin 2022 : un grand merci aux bénévoles qui nous ont aidés à tenir les bureaux de vote et participer aux dépouillements.**

### ➤ Nettoyons la nature

**La traditionnelle journée de « nettoyons la nature » a été exceptionnellement annulée cette année 2022 en raison du mauvais temps.**

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

à tailler

à tailler

2m

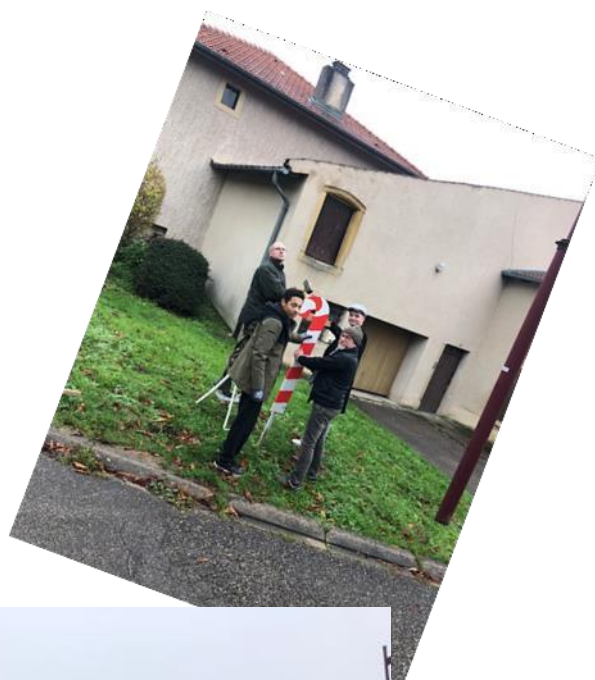
**Merci de respecter cette règle  
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



## ➤ Réunion Publique

Organisation le 18 juin d'une réunion publique sur la sécurisation du haut de la RD69c ; ces échanges ont été très enrichissants sur les attentes des uns et des autres, sur les dispositifs à mettre en place pour sécuriser les abords de la route et obliger les automobilistes à ralentir. Les travaux de sécurité seront réalisés sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## ➤ Mise en place des décorations de Noël :



Parce que la magie de Noël ne peut fonctionner qu'avec son ambiance si particulière, le Conseil Municipal de Vany a décidé de réitérer la pose des décorations lumineuses.

Dans le contexte actuel, la question s'est bien évidemment posée.

Vany est déjà très vertueux en matière d'économie d'énergie, depuis une quinzaine d'années l'éclairage public est éteint une bonne partie de la nuit et les décorations sont toutes entièrement équipées de leds.

De plus, la pose, la dépose et l'entretien sont assurés par vos élus et les associations.

Autant l'investissement physique est bien réel, autant l'investissement budgétaire est infime.

À défaut de refroidir la planète, puissent ces lumières réchauffer nos cœurs pour les fêtes de fin d'année.

## ➤ Enquête

Du 2 janvier au 10 février 2023, l'Eurométropole de Metz enquête auprès de ses habitants pour connaître leurs habitudes de chauffage. En effet, celui-ci (surtout au bois) est la principale source de pollution en hiver. L'Eurométropole a besoin des résultats de cette enquête pour construire des solutions afin d'améliorer la qualité de l'air : informations sur les bonnes pratiques, aides financières etc. [https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/inkidata/EtudeFondsAirBois/site\\_web.htm](https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/inkidata/EtudeFondsAirBois/site_web.htm)

## Travaux :



### Bancs :

Rénovation des bancs du foyer et de la place des marronniers en mars 2022 – Merci Francis !



## Piste Cyclable :

Nous avons, en concert avec notre voisin Chieulles, depuis quelques mois sollicité Eurometropole de Metz sur le bien-fondé de la liaison douce entre nos deux villages. L'existant étant très mal en point, tout juste praticable à pied, une restructuration de fond était nécessaire mais bien coûteuse. Nous avons argumenté et plaidé notre cause à tous les niveaux et avons été entendus.



La machine métropolitaine a trouvé notre projet justifié et réalisable, elle a entièrement pris en charge le chantier.

Le résultat est sans appel, splendide, à la hauteur de nos souhaits.

Nous avons empiété sur la chaussée pour gagner un peu plus de confort sur

cette piste ; l'accessibilité aux chènes pour les véhicules de traitement des chenilles urticantes est bien sûr prévue ; nous sommes depuis plusieurs années confrontés à cette nuisance qui compromet l'utilisation de la voie douce.



Le conseil municipal des jeunes y a installé des nichoirs à mésanges et chauves-souris grandes amatrices de ces lépidoptères, mais leur efficacité reste limitée.

Il avait été question de remplacer les arbres par d'autres essences mais toute nouvelle plantation est interdite vu de la proximité d'une conduite d'eau, et il aurait été vraiment dommage de les abattre.

D'ici quelques semaines, un rail de séparation en bois viendra délimiter la zone pour plus de sécurité.

Bonnes balades !

## Miroir sécurité :

Nous avons installé un miroir au carrefour de la rue du château et de la départemental sur le lampadaire pour mieux visualiser les véhicules entrant dans le village.

Nous sommes victimes de vol de panneaux de toutes sortes, nous faisons appel à votre vigilance.



### Enfouissement réseaux secs :

Le projet d'enfouissement de réseaux secs de la dernière rue du village est dans les cartons depuis longtemps.



L'occasion de le réaliser s'est présentée avec des travaux de renforcement de réseaux haute tension de RESEDA.

Une seule fouille pour tous les réseaux afin de limiter le coût des travaux. La première phase consistait à poser sur tout le linéaire des fourreaux de réservation et les chambres télécom c'est chose faite.

La deuxième phase des travaux d'enfouissement sera les reprises de branchement des riverains et le renouvellement de l'éclairage public.

### Marronniers :

L'état de santé des marronniers est un sujet très préoccupant. Nous avons commencé une expertise des deux arbres avec un spécialiste. L'arbre le plus proche de la route est très endommagé.

Nous continuons à consulter des spécialistes pour avoir un diagnostic le plus précis possible.

Néanmoins cela conduira peut-être à l'abattage de cet arbre d'exception.



### Aire de jeux :



L'espace petite enfance est enfin installé, malgré une commande passée il y a plus de 10 mois, l'entreprise prestataire a enfin honoré son contrat. Elle a comme beaucoup été victime du manque de matières premières. Nous avons vraiment l'espoir que ce soit posé pour l'été.

Raté ...

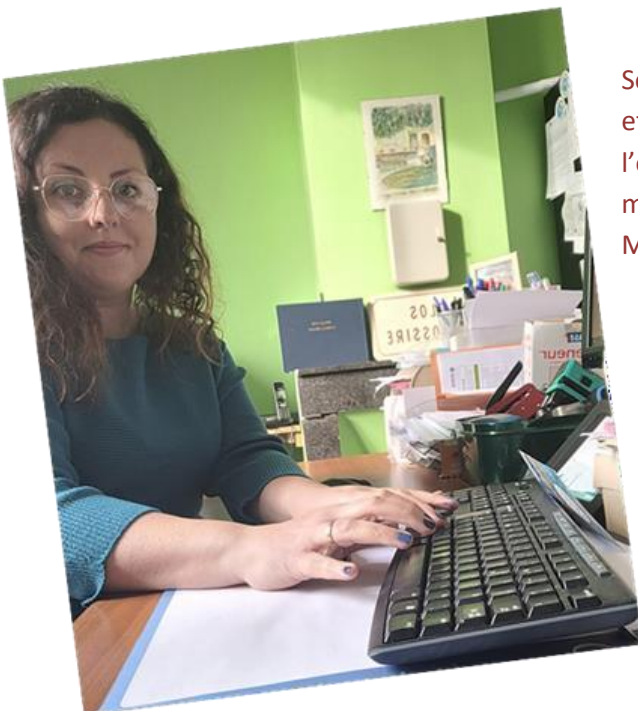
L'important est qu'il soit enfin là et qu'il fasse la joie des petits.



L'équipe Municipale est enthousiaste, soudée plus que jamais, organisée pour la **distribution des colis de Noël à nos concitoyens de plus de 65 ans.**

La permanence du samedi matin est un succès, les félicitations de la population nous confortent dans notre choix.

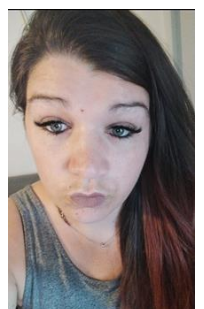
Mathieu, Christine, Clarisse, Béatrice, Catherine, Vincent, Marie-Laurence et Marie-Claire vous adressent leurs **meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année 2023.**

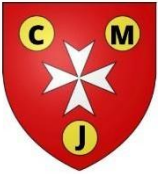


Se joignent à toute l'équipe municipale, notre super efficace secrétaire de mairie, **Elodie ADAM**, toujours à l'écoute des préoccupations de nos administrés depuis maintenant plus de trois ans. Elodie est de permanence à la Mairie et à votre service, tous les mardis de 10 à 12 heures.

Et **Mélissa LUCYK**, qui a rejoint notre équipe en mai dernier en tant que Agent de Services.

Nous lui souhaitons la bienvenue !





Depuis plus d'un an, **Maya, Lucas, Zoé, Tom, Elias, Timothé, Mélissa et Léana** du Conseil Municipal des Jeunes, se sont investis dans des actions au bénéfice du village et de ses habitants.

En avril, les jeunes conseillers ont, avec le conseil municipal, accueilli l'Association une Rose un Espoir qui intervient dans les villages pour vendre des roses au bénéfice de la Ligue pour le Cancer. Les motards ont bien apprécié le café et les pâtisseries proposées avant de reprendre la route.



En mai, le CMJ a installé des nichoirs à chauve-souris le long de la piste cyclable entre Vany et Chieulles. Ces nichoirs viennent compléter les nichoirs à mésanges posés l'an passé. Alors que les mésanges mangent les chenilles processionnaires le jour, les chauve-souris s'en régaler la nuit. Attirer ces petits mammifères en soutien des mésanges permettra peut-être d'éviter la prolifération des chenilles et l'utilisation d'insecticides pour les exterminer, insecticides qui touchent hélas d'autres animaux non nuisibles. Merci à Francis pour son aide !



Le dimanche 3 juillet, une grande enquête s'est déroulée dans les rues du village ! Grâce à un grand maître du jeu, Mathieu, que tous remercient chaleureusement, les participants ont pu retrouver l'horloge du temps qui avait disparu. Les participants ont apprécié ce nouveau genre



de jeu et le CMJ compte renouveler cette expérience inédite !

Pour préparer Noël, le CMJ a participé à l'installation des décorations dans le village. La projection d'un film de Noël était prévue le mardi 20 décembre, mais n'a pu hélas se réaliser. L'idée reste pour l'année prochaine. Avec les beaux jours, près de la mairie et à Villers l'Orme vont apparaître des « Frigos à livres » customisés. N'hésitez pas à les utiliser. Des affiches citoyennes réalisées par le CMJ vont également être installées. Au programme de l'année à venir : après-midi jeux de société, tournoi de foot et reprise des actions menées l'an passé. Si vous souhaitez rejoindre le CMJ et apporter vos idées, n'hésitez pas à contacter la mairie !



les crottes de ton chien  
tu dois ramasser  
sinon, une amende tu  
devras payer



## DIVERS

### ➤ Séquoia



A l'occasion de la journée du match de foot organisé par le FEP en mai, **Antonio Congi** a offert un séquoia à la Commune.

### ➤ Halloween

Les deux associations de VANY ont organisé pour le grand plaisir des enfants de VANY et de VILLERS l'ORME un défilé Halloween.

Tous les enfants ont été accueillis ensuite au Foyer pour un goûter bien mérité offert par la commune

### ➤ Saint Nicolas

Après s'être produits à l'**Ecole Primaire de la Fontaine** pour récompenser tous les enfants,

Saint Nicolas accompagné du père Fouettard ont fait leur traditionnelle tournée dans tout le village pour aller visiter tous les enfants sages.



## II - Patrimoine de la commune et ses enjeux

### 1. Contexte historique

Le village de Vany est situé en contre-bas de la ligne de crête de Saint-Julien-les-Metz, sur le plateau lorrain.

La commune résulte aujourd'hui de la fusion des bourgs de Vany et Villers-l'Orme. Ces deux bourgs appartenaient aux paraiges de Metz du Moyen-Age jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Le nom de Villers apparaît pour la première fois entre 1113 et 1116 sur un document d'Henri IV qui ordonne la restitution de l'abbaye de Villers alors détenue par des vassaux de l'église de Metz. La commune de Villers-l'Orme change à plusieurs reprises de dénomination : Vilers en 1178 puis Villiers à l'Orme en 1353, puis Villers-l'Orme en 1428.

Vany prend également plusieurs dénominations au cours des siècles : Vairney, Vernay, Varney puis Vairney en 1460 jusqu'à son nom actuel au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle prend le nom de Warnich lors de l'Annexion allemande de la Seconde Guerre mondiale.

En 1680, Vany était le siège d'un fief et d'une basse, moyenne et haute justice.

Les deux communes fusionnent suite à une ordonnance royale du 17 février 1819. Les deux anciens bourgs sont alors des villages-tas organisés autour d'une place centrale et traversés par la route reliant les villages de l'est de Metz (l'actuelle RD69c), de Vallières à la Moselle.

Il faut attendre les années 1970 pour que les premiers développements apparaissent, avec des maisons pavillonnaires construites de façon linéaire le long de la route reliant les deux anciens cœurs de bourg.



Carte de Cassini, XVIII<sup>e</sup> siècle



Carte de l'Etat-Major, 1820-1860



La construction de l'Autoroute A4 à la même période vient créer une rupture dans le paysage à l'est de la commune.

Les décennies suivantes jusqu'à nos jours voient l'aménagement de lotissements pavillonnaires en extension, toujours entre les deux bourgs anciens. Ces lotissements sont construits de façon orthogonale, en biais par rapport à la route.



*Toute l'équipe municipale vous souhaite*



*une très bonne année 2023!*